

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 novembre 2020 à 17 heures 00

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. BIROUSTE Elisabeth. NICOLAS Gérard. SAVARY Nicolas. BACCAM Soukhanh. ECHEGOYEN Isabelle. REY Vanessa. TELLEZ Jean-Paul. BENAKCHA Salym. SERIN Monique

Procuration :

Absent :





Absent excusé :

Date de convocation : 29 octobre 2020

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Baccam Soukhanh a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

Ordre du jour

Délibérations :

-  Achat terrain Ibanez (annule et remplace)
-  Convention SDIS : secours Station
-  Del. Modificative n°1 : Budget principal
-  Création fonction ASVP sur le poste d'adjoint technique

Informations

- Questions diverses

La séance est ouverte à 17 h 10

Annule et remplace la délibération n° 87-2020

ACQUISITION TERRAINS APPARTENANT A M. IBANEZ RAYMOND

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de M. IBANEZ Raymond, du 9 juin 2020, nous proposant la vente de plusieurs de ses parcelles sises à Montferrier, détail en annexe, pour une contenance de 4 ha 72 ca 28 ca + 62 a 61 ca de BND pour un prix global de cinq mille euros.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la commune d'agrandir son patrimoine non bâti et propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve l'acquisition des parcelles détaillées en annexe, au prix de cinq mille euros, à M. IBANEZ Raymond, domicilié 11 cité Gabriel Fauré à Lavelanet.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

STATION DE SKI DES MONTS D'OLMES - SAISON 2020/2021

Organisation des secours – Convention d'évacuation de victimes d'accident de ski avec le S.D.I.S. de l'Ariège

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation des secours sur le domaine skiable dépend du pouvoir de police générale du Maire.

La commune peut solliciter l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer le transport d'une victime d'accident de ski depuis le pied des pistes vers le centre de soins régulé par le SAMU, en cas d'insuffisance des moyens propres ou conventionnés de la station et de carence d'ambulance privée.

Il propose d'établir une convention d'évacuation des victimes d'accident de ski avec le Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Ariège.

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'établir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège, une convention relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski, suite à une carence constatée d'ambulance privée.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, pour la saison 2020/2021.

AJOUT DE FONCTION D'ASVP SUR LE POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET CREE LE 1/11/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 septembre 2016 créant un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 1er novembre 2016.

Il précise que les fonctions du responsable de ce poste doivent être élargies aux fonctions d'ASVP afin d'assurer certaines missions de sécurité publique locale, conséquence d'un manque de civisme de certains administrés.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'ajout de cette mission sur le poste d'adjoint technique, créé le 1er novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide que le responsable de ce poste de travail sera chargé, en plus des fonctions d'agent technique polyvalent, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires en vue de l'assermentation du responsable du poste, auprès du Tribunal de Grande Instance de Foix.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget primitif doivent être rectifiés à la demande du Trésor Public. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Section fonctionnement

Recettes	Recettes
775 – Produits des cessions - 125 000	7788 - Produits exceptionnels + 125 000

Sur proposition de Monsieur Maire,

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Valide les révisions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Question diverses

Incivilités

Malgré les rappels réitérés, nous déplorons de nombreux actes d'incivilités de gestion des déchets qui génèrent outre une insalubrité publique, une pollution visuelle.

Ces incivilités coûtent à la Commune plus de 12 000 euros par an, un coût exorbitant qui ne devrait pas être, alors que les services de ramassage du SMECTOM et les équipements pour une collecte propre existent.

Il est regrettable que certains qui laissent des déchets, et pas que ménagers, contraignent tout le monde à payer.

A cause de certains irresponsables, nous paierons tous ensemble.

AteliersSanté :

Pilotés par le Conseil Général en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la Mutualité Française Occitanie propose aux collectivités territoriales un programme de 6 ateliers sur l'activité physique et la nutrition à destination des seniors afin de les sensibiliser aux clés du « bien vieillir » et apporter aux habitants des réponses de proximité.

Ces ateliers, animés par différents professionnels : enseignants en activités physiques adaptées, animateurs sportifs et diététiciennes, sont gratuits sur inscription.

Les communes de Dun, Montaut, Mercus-Garrabet et Montferrier ont renouvelé cette année leur partenariat.

En raison de la crise sanitaire, les cycles qui devaient débiter début novembre ont été reportés à une date ultérieure.

Séance levée à 20 h 20